Ontario

Commande n° 91-065
Septembre 1991
AGDEX 485
42

Fiche technique

AQUASTATS — 1990

Production aquacole de l'Ontario en 1990

Richard D. Moccia et **David J. Bevan**, Université de Guelph

Traduction de la fiche n° 91-050, «Aquastats 1990 — Ontario Aquacultural Production in 1990», Centre de ressources agro-alimentaires, Collège de technologie agricole et alimentaire d'Alfred

SOMMAIRE

En 1990, l'industrie aquacole de l'Ontario a produit 2470 tonnes de truites arc-en-ciel. Ses 130 fermes piscicoles d'élevage ont vendu au total 2100 tonnes de truites. À cette production, s'ajoutent 370 tonnes de poissons vendus par les 147 exploitations de pêche payante connues. La valeur à la production des 2470 tonnes produites a dépassé les 12 millions de dollars et généré des emplois directs représentant un minimum de 200 années-personnes. On estime que la valeur totale de cette industrie est de l'ordre de 40 millions de dollars. Le prix de gros de la truite s'établissait en moyenne à 4,40 $ le kilo. On prévoit que la production annuelle augmentera de 25 % en 1991 pour atteindre 3100 tonnes, ce qui ferait passer la valeur à la production à plus de 15 millions de dollars.

INTRODUCTION

Le présent rapport résume les données recueillies dans le cadre d'une étude menée par le Centre de vulgarisation et de diffusion en aquaculture de l'Université de Guelph, en consultation avec les organismes de réglementation fédéral et provinciaux et des représentants de l'industrie trutticole de l'Ontario[1]. L'information présentée complète deux rapports que nous avons déjà publiés, l'un sur l'état de la trutticulture en Ontario en 1988, qui s'accompagnait d'un bilan des progrès réalisés dans ce secteur d'activité (*AQUASTATS — Ontario Aquacultural Trout Production in 1988 with an Historical Perspective of the Industry's Development*), l'autre sur la production trutticole de 1989 en Ontario (*AQUASTATS — 1989 : Ontario Aquacultural Trout Production in 1989*)[2].

À partir des fichiers du ministère des Richesses naturelles de l'Ontario ainsi que de dossiers internes, on dénombra au total 235 installations piscicoles privées, réparties comme suit : 45 écloseries, 130 fermes trutticoles, 147 exploitations de pêche payante et 9 entreprises d'élevage de poissons-appâts ou d'autres poissons. L'Ontario compte six fermes piscicoles qui servent d'écloseries vouées exclusivement à l'alevinage de géniteurs (c.-à-d. qui produisent des oeufs, des fretins ou des alevins de la grosseur du doigt). Sur les 235 exploitations piscicoles à l'étude, un grand nombre disposait de plus d'un type d'installations.

PRODUCTION ANNUELLE

Une étude menée entre novembre 1990 et février 1991 auprès des 235 installations piscicoles connues évalue la production totale de truites arc-en-ciel destinées à la consommation humaine pour 1990 à 2470 tonnes (5,45 millions de livres) (figure 1). Cette production globale a été fixée à 2470 tonnes à partir : a) de la production de 1807 tonnes (73 % de l'ensemble de la production) déclarée par 121 pisciculteurs (52 % des exploitations), b) des données estimatives de 489 tonnes attribuées aux 114 autres exploitations et c) d'un facteur de redressement de 5 à 10 % qui compense les données manquantes et la sous-évaluation de la production déclarée.

Dans les bilans antérieurs de la production trutticole de l'Ontario, nous ne tenions pas compte de l'apport des exploitations de pêche payante. Si nous l'incluons cette année, c'est en réponse au souhait souvent exprimé que cette fiche technique présente une perspective élargie de l'industrie aquacole de l'Ontario.

Figure 1. Production trutticole de l'Ontario

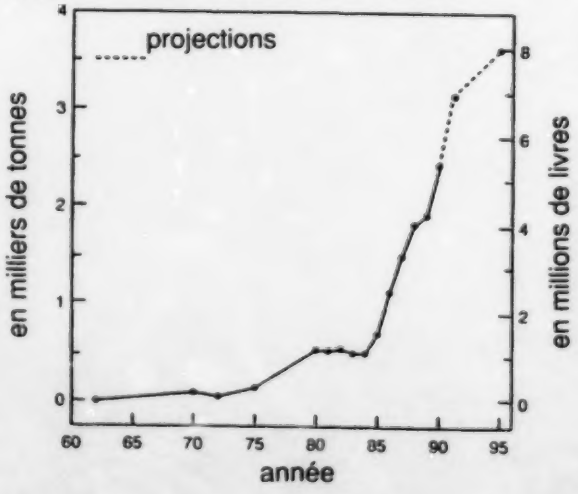

92-06581/

Des 235 exploitations piscicoles connues en Ontario, 45 ont déclaré disposer d'écloseries. Six d'entre elles sont destinées uniquement à la production d'alevins. Les 20,1 millions d'oeufs, de fretins et d'alevins de la grosseur du doigt de truites arc-en-ciel auraient rapporté un chiffre d'affaires de 2,23 millions de dollars. Huit écloseries ont déclaré avoir réalisé un chiffre d'affaires de 96 000 $ à la vente de 654 000 ombles de fontaine.

Ordinairement, les fermes trutticoles de l'Ontario sont des exploitations de taille petite à moyenne. Des 60 fermes piscicoles ayant produit au moins cinq tonnes de truites arc-en-ciel en 1990, 41 ont produit entre 5 et 25 tonnes, ce qui représente 27 % de la production totale. Près de 40 % de la production totale est attribuable à 17 exploitations qui ont produit entre 26 et 75 tonnes en 1990. Une part de 31 % de la production totale est attribuable à deux exploitations de l'Ontario ayant affiché une production annuelle de plus de 100 tonnes chacune. Quant aux fermes d'agrément, soit celles qui produisent moins de cinq tonnes par an, elles ont contribué pour moins de 5 % de la production totale.

Outre la truite arc-en-ciel, l'Ontario produit environ 80 tonnes d'autres espèces telles que la truite brune, le saumon de l'Atlantique, le saumon quinnat, l'omble de fontaine, l'omble chevalier, l'achigan à grande bouche et l'achigan à petite bouche. On attribue au saumon quinnat la plus large part de cette production.

L'importance de la pêche payante comme composante de l'industrie aquacole est difficile à évaluer. Selon des estimations prudentes, la pêche payante serait pratiquée dans au moins 147 exploitations. Le nombre réel se situe probablement entre 300 et 350 exploitations. L'étude de 1990 visait à déterminer le niveau et la valeur de cette production. Au total, 53 installations ont déclaré avoir vendu 103 tonnes de poissons en 1990. La production estimative globale des 147 installations connues a été fixée à 370 tonnes de truites, pour un chiffre d'affaires estimatif de 2,48 millions de dollars. Le prix de vente moyen déclaré pour la truite vendue dans des installations de pêche payante s'élève à 6,69 $ le kilo (fourchette de 4,41 $ à 14,35 $ le kilo).

Les élevages de poissons-appâts et d'autres poissons constituaient la dernière catégorie d'installations aquacoles à l'étude. Neuf établissements ont déclaré élever des poissons-appâts de la famille des cyprinidés. Toutefois, les données disponibles étaient trop restreintes pour en permettre l'analyse. La cueillette de poissons-appâts dans le milieu naturel n'a pas été intégrée dans l'étude.

PRIX ET VALEUR ÉCONOMIQUE

En 1990, le prix de gros de la truite de l'Ontario s'élevait en moyenne à 4,40 $ le kilo (fourchette de 3,31 à 8,71 $ le kilo) et le prix de détail moyen, à 6,33 $ le kilo (fourchette de 3,31 à 13,78 $ le kilo), comparativement à 4,59 $ le kilo et à 6,77 $ le kilo respectivement, en 1989 (tableau 1). La valeur à la production des 2470 tonnes produites en 1988 est évaluée à 11,88 millions de dollars.

Tableau 1. Échelle des prix de gros offerts en Ontario pour la truite arc-en-ciel d'élevage vendue entière entre 1985 et 1990

Année	Prix de gros ($/kg)		
	moyen	minimal	maximal
1985	4,50	-	-
1986	4,75	-	-
1987	5,00	-	-
1988	5,06	3,97	11,02
1989	4,59	3,31	7,05
1990	4,40	3,31	8,71

- = données non disponibles

En 1990, les emplois générés par cette industrie ont totalisé 201 années-personnes au niveau de la production.[4] Ces emplois se répartissaient comme suit : 120 années-personnes au titre des emplois à plein temps (40 heures et plus par semaine durant 12 mois) et 81 années-personnes au titre des emplois à temps partiel (tous les autres horaires de travail). Les emplois indirects additionnels générés par cette industrie ont été évalués de façon prudente à 200 années-personnes dans les secteurs de l'équipement, de l'alimentation des poissons, de la transformation et de la commercialisation.

PERSPECTIVES D'AVENIR

En 1990, l'Ontario est demeuré le principal producteur canadien de truites arc-en-ciel destinées à la consommation humaine, sa production représentant 78 % des 3150 tonnes produites au pays[5]. Compte tenu des hausses de production prévues attribuables aux installations existantes comme aux futures exploitations, on s'attend à ce que la production de l'Ontario grimpe de 25 % pour atteindre 3100 tonnes en 1991 et qu'elle s'élève à 3600 tonnes d'ici 1995.

Les perspectives à moyen et à long termes semblent favorables à l'aquaculture ontarienne pour plusieurs raisons.

Des modifications aux lois et aux règlements de l'Ontario en matière d'aquaculture devraient bientôt permettre l'élevage d'un plus grand nombre d'espèces. L'Ontario est sur le point de produire commercialement des alevins d'omble chevalier et de saumon de l'Atlantique, espèces qui devraient toutes deux ouvrir de nouveaux marchés.

La consommation per capita de poissons en Amérique du Nord devrait augmenter considérablement au cours des dix prochaines années du fait de la diversification de l'alimentation des consommateurs, de l'évolution continue du bilan démographique et racial, de l'intensification des stratégies de commercialisation du poisson et de la reconnaissance grandissante des avantages du poisson pour la santé.

La baisse des réserves naturelles de poissons devrait par ailleurs conduire au passage graduel d'une économie de cueillette à une économie de production.

En dernier lieu, l'Ontario continue d'importer environ 60 % de la truite consommée. L'industrie trutticole de l'Ontario a fait ses preuves et le remplacement de la truite d'importation constitue pour elle une occasion d'expansion.

---

[1] Ministère des Pêches et des Océans, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario, ministère de l'Environnement de l'Ontario, ministère des Richesses naturelles de l'Ontario, Comité ontarien de coordination de la recherche et des services aquicoles, Ontario Aquaculture Association et Ontario Trout Producers Co-operative Ltd.

[2] Fiches techniques du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario, commandes n[os] 89-113 et 91-007.

[3] Des permis spéciaux sont exigés pour l'élevage de certaines de ces espèces. Les achigans à grande bouche et à petite bouche sont élevés uniquement pour le repeuplement des étangs.

[4] Les emplois additionnels créés par les exploitations produisant moins de cinq tonnes par année ou par celles en voie d'être mises sur pied n'ont pas été pris en considération en raison du manque de données disponibles.

[5] *Northern Aquaculture*, 1991, vol.7, n° 3.

1M
ISSN 0836-1053
Also available in English